

2.3

La sécurité physique des données

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, les données que vous créez sont précieuses et difficiles à remplacer. La dernière défense est certainement une bonne méthode de sauvegarde; malgré tout, selon votre méthode, vous courez toujours le risque de perdre jusqu'à une semaine de données. Voici ci-dessous des tuyaux pour PRÉVENIR les pertes de données.

2.3.1

Vol de données, de logiciel et de matériel



Responsabilité du système

Règle de l'informatique personnelle:

C'EST VOUS qui avez la responsabilité de l'intégrité et de la sécurité de votre système, de votre logiciel et de vos données. Protégez-les.

- Fermer la porte à clef la nuit pour éviter le vol de votre équipement, de votre logiciel et de vos données.
- **NE JAMAIS** utiliser d'appareils n'ayant pas la norme de sécurité TEMPEST pour des travaux classifiés, ni placer de données classifiées sur un disque non susceptible d'être mis sous clef.
- Les données classifiées exigent la protection physique offerte par les équipements de type TEMPEST. En cas de doute, consulter ISS ou MIT.
- Garder sous clef tout disque rigide ou souple qui contient ou a contenu des données secrètes. Pour la mise au rebut, toujours consulter ISS.
- Si votre logiciel comporte une option de protection ou cryptographie, faites-en usage pour vos données délicates. (Par exemple, WordPerfect offre le fonction LOCKED DOCUMENT).
- Tout objet dont vous ne voulez pas partager involontairement l'usage doit être mis sous clef, comme votre Café Mélange Exclusif ou votre Cognac fine champagne; ainsi vous le retrouverez en place lorsque vous en aurez besoin. Les manuels de logiciel sont particulièrement attrayants, et s'oublent facilement dans les déménagements.

Veuillez consulter la section la Politique quant à la responsabilité morale et civile de l'utilisateur.